



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 06 octobre 2021
affiché ou publié le mercredi 06 octobre 2021
identifiant de télétransmission 073-200069110-20211005-lmc1H25918H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H25918H1

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 30 septembre 2021

n° 145-21 C

Objet : RD - Accord de principe relatif au choix du mode de gestion des Bauges

- date de convocation le 24 septembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi trente septembre à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 51

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Danielle Romagnoli
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Christophe Richel

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Christian Berthomier à Jocelyne Gougou - de Daniel Bouchet à Aurélie Le Meur - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Sophie Bourgade à Alain Caraco - de Pierre Brun à Marie Bénévise - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Michel Dyen à Philippe Gamen - de Sandrine Garcin à Sylvie Koska - de Sabrina Haerinck à Corinne Charles - de Martin Noblecourt à Aurélie Le Meur - de Benoit Perrotton à Aloïs Chassot - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton

- conseillers excusés : 19

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Florence Bourgeois - Frédéric Bret - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Christian Gogny - James Hallay - Max Joly - Lydie Mateo - Luc Meunier - Gaëtan Pauchet - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Farid Rezzak - Alain Saurel - Thierry Tournier - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 30 septembre 2021

délibération n° 145-21 C

objet **RD - Accord de principe relatif au choix du mode de gestion des stations des Bauges**

Serge Tichkiewitch, vice-président chargé du tourisme et des activités de loisirs, rappelle que par arrêté préfectoral du 11 octobre 2018, le Syndicat mixte Savoie Grand Revard est devenu le Syndicat mixte des stations des Bauges, par l'extension de son périmètre aux Aillons-Margériaz. Ce syndicat mixte est composé des Communautés d'agglomération Grand Chambéry et Grand Lac.

Après cette première étape, il convient aujourd'hui de faire évoluer le mode de gestion des stations. Actuellement, le périmètre :

- de Savoie Grand Revard est géré par le biais de deux régies (ski alpin et ski nordique),
- des Aillons-Margériaz, pour les remontées mécaniques (ski alpin) et certaines activités de diversification, est géré par délégation de service public en affermage dont le contrat prendra fin au 31 août 2022.

Un mode de gestion concordant pour les deux périmètres par le biais de délégations de service public permettrait de poursuivre la dynamique de reconversion/diversification des stations en se dotant d'un outil performant. En effet, la délégation à un opérateur paraît la plus adaptée pour la gestion des services publics des remontées mécaniques et des domaines skiables.

Il existe plusieurs types de délégation de service public :

- l'affermage induit que le délégant porte les investissements,
- la concession fait porter cette charge au délégataire, délestant ainsi le syndicat de ce travail d'investissements et de suivi de travaux. Le délégataire assume le risque financier, y compris de l'exploitation.

Le périmètre de Savoie Grand Revard, qui possède historiquement les moyens dédiés aux investissements, pourrait opportunément être géré par le biais d'une délégation de service public en affermage.

Compte tenu des projets à réaliser dans les années à venir et des moyens alloués, une délégation de service public de type concessif serait parfaitement adaptée pour la gestion des remontées mécaniques et d'activités outdoor sur le périmètre des Aillons-Margériaz.

En accord avec la Communauté d'agglomération Grand Lac, Grand Chambéry propose que le mode de gestion des stations des Bauges puisse évoluer : d'une part en affermage pour le périmètre de Savoie Grand Revard, et d'autre part en concession pour les Aillons-Margériaz.

Le pilotage de la consultation et de la mise en œuvre et sera naturellement engagé par le Syndicat mixte des stations des Bauges en concertation avec ses adhérents.

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : émet un avis favorable à la poursuite de ce travail visant à adopter un nouveau mode de gestion des stations tel que présenté ci-avant.

le président,
Philippe Gamon

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 145-21 C

Objet de l'acte : RD - Accord de principe relatif au choix du mode de gestion des stations des Bauges

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 3 - Designation de représentants 5 - Autres (dont SEM; Commissions...)

Date de l'acte : 05 octobre 2021

Annexe(s) : annexe modes gestion

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211005-lmc1H25918H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25918H1

Date de transmission en Préfecture : 06 octobre 2021

Date de réception en Préfecture : 06 octobre 2021

Période d'affichage : du au